

Conduite des véhicules agricoles

De la route au champ,
quel **permis** et quel **âge**
pour conduire ?

santé - sécurité au travail

> RISQUE MACHINES



L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services

Sur la route

Je **peux** circuler

sans permis de conduire

▶ lorsque le **tracteur** est rattaché à une exploitation agricole, à une CUMA ou à une Entreprise de Travaux Agricoles

et

▶ lorsque le **tracteur** est utilisé à des fins agricoles



Exemples d'usage «agricole»

- ▶ Déplacement de matériels dans le cadre des travaux d'une exploitation agricole (semis, travail du sol, traitements des cultures,...)
- ▶ Transport des produits de l'exploitation (transport de grains, de bétail, d'engrais...)
- ▶ Entretien des parcelles (réfection des clôtures, entretien des haies,...)

Certains chariots à bras télescopique sont réceptionnés en tant que tracteur agricole. Ils relèvent alors des mêmes règles de conduite que ce dernier.



A SAVOIR

La conduite des autres engins* rattachés à une exploitation agricole ne nécessite pas de permis.

**moissonneuse batteuse, ensileuse, chariot de manutention*



Je **peux** conduire dès l'âge de **16 ans** :

- ▶ un tracteur seul
- ▶ un tracteur attelé à un outil porté
- ▶ un tracteur attelé à une remorque ou à une machine remorquée
- ▶ une machine automotrice

→ **dès lors que la largeur de l'ensemble ne dépasse pas 2,50 m de large**





Je **dois** circuler

avec permis de conduire

▶ lorsque le **tracteur** n'est pas rattaché à une exploitation agricole, à une CUMA ou à une Entreprise de Travaux Agricoles

ou

▶ lorsque le **tracteur** est utilisé à des fins «non agricoles»



Exemples d'usage «non agricole»

- ▶ Travaux d'entretien des voiries
- ▶ Transport de matériaux à usage non spécifique de l'exploitation (déménagement, sous traitance de transport ou de travaux public,...)
- ▶ Défilé de chars
- ▶ Démonstration commerciale



A SAVOIR

Le type de permis de conduire à détenir dépend du Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) des différents véhicules formant le convoi.

PTAC du tracteur	Tracteur seul	Avec remorque (PTAC ≤ 750 kg)	Avec remorque (PTAC ≥ 750 kg)
≤ 3500 kg	Permis B	Permis B	Permis E(B) si la somme des PTAC (tracteur+remorque) > 3500 kg Permis E(B) si PTAC remorque > poids à vide du véhicule tracteur
≥ 3500 kg	Permis C	Permis C	Permis E(C)

Je dois avoir **18** ans pour conduire :

- ▶ tous les véhicules ou ensemble dépassant 2,50 m de large
- ▶ un tracteur attelé à une remorque transportant du personnel
- ▶ un tracteur attelé à plusieurs véhicules remorqués



Au champ

Si je confie mon matériel à un tiers
il **doit** suivre une
formation pour circuler

Cette formation, qui peut être dispensée par le chef d'exploitation, a pour objectif de donner au chauffeur les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité.

Exemples de points à aborder dans la formation

- Principe de fonctionnement du matériel
- Information sur les risques spécifiques de l'équipement
- Conduite à tenir en cas de panne
- Port éventuel des équipements de protection individuelle



A SAVOIR

Une **autorisation de conduite** délivrée par le chef d'établissement est nécessaire pour la conduite de certains équipements de travail par un salarié. Il s'agit d'un examen d'aptitude à la conduite et d'un contrôle de connaissances.

Exemples de machines nécessitant une autorisation de conduite

- Engins de chantier (*tractopelle, tracteur en configuration T.P., bulldozer,...*)
- Engins de manutention (*chariot automoteur à mât ou à bras télescopique*)
- Equipements de levage (*plate-forme élévatrice de personnes, grue auxiliaire de chargement,...*)

Il doit avoir **16 ans** pour conduire :

- un **tracteur seul** ou attelé à une machine à fonction ou mouvement simple (*remorque, benne élévatrice, outil de travail du sol non animé,...*)
- une **tondeuse à gazon** à conducteur porté ou à pied
- un **engin automoteur** à essieu unique (*motoculteur, motobineuse*)

Il doit avoir **18 ans** pour conduire :

- un **tracteur attelé à une machine** à fonctions ou mouvements multiples (*ramasseuse presse, herse rotative, épandeur de fumier, désileuse, chargeur frontal,...*)
- une **machine agricole automotrice** (*moissonneuse batteuse, ensileuse,...*)
- un **chariot automoteur** de manutention
- un **engin de travaux publics** (*tractopelle, minipelle, draineuse,...*)





Pour limiter les risques d'accident, la réglementation impose les **âges minimum** à respecter ainsi que les **permis** à posséder pour conduire un véhicule agricole sur la route ainsi que sur l'exploitation.

Sur la route...

Votre circulation est soumise au respect du Code de la Route. Ainsi, **conduire un tracteur dès l'âge de 16 ans sans permis de conduire n'est autorisé que sous certaines conditions.**



En production agricole, près d'1 accident sur 6 survient lors de l'utilisation d'un tracteur ou d'une machine mobile.

Au champ...



Même sur l'exploitation, tout n'est pas permis. **Quand vous confiez votre matériel à un tiers, qu'il soit salarié ou bénévole, assurez-vous toujours qu'il possède la formation et l'âge minimum prévu par le Code du Travail.**



**De la route au champ,
la MSA vous accompagne
pour votre sécurité.**

**Pour aller plus loin,
les conseillers en prévention et les médecins
du service Santé-Sécurité au Travail
de votre département se tiennent à votre disposition**

MSA Caisse Centrale
Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurès
93547 Bagnolet Cedex

Santé - Sécurité au Travail
tél. 01 41 63 77 77
fax 01 41 63 72 46
www.msa.fr

